

Communiqué de Presse - Pour diffusion immédiate

Révision du plan d'urbanisme : préserver la qualité de vie de Dollard-des-Ormeaux

Plan d'urbanisme et du Règlement de zonage : Fin de la période des assemblées publiques de consultation

Dollard-des-Ormeaux, le 19 février 2025 — La Ville de Dollard-des-Ormeaux a conclu le 18 février 2025 la période des assemblées publiques de consultation portant sur la révision finale de son Plan d'urbanisme et de son Règlement de zonage. Cette démarche allant au-delà des exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été l'occasion pour la population d'exprimer ses commentaires à l'égard des projets de règlements.

Plus d'une soixantaine de personnes ont participé en personne aux deux assemblées publiques de consultation et à la journée portes ouvertes, ou transmis leurs commentaires à l'écrit aux professionnels de la Ville.

Rappelons que les démarches menées depuis 2020 ont permis à plus de 1 300 personnes de s'exprimer sur cette révision réglementaire. Les commentaires reçus témoignent que les diverses activités participatives réalisées au fil des ans ont permis d'élaborer un Plan d'urbanisme et un Règlement de zonage qui respectent les attentes des résidents et des résidentes de Dollard-des-Ormeaux envers le développement de la ville. Les règlements ont été révisés afin de préserver 95 % du territoire et de dresser les lignes directrices pour un redéveloppement raisonnable des grands boulevards. Cette approche fait écho aux besoins de la communauté :

- **Préservation telle quelle du site du Marché de l'Ouest** et nécessité que les résidents participant à l'approbation de tout développement futur du site ;
- **Diminution des densités et des hauteurs permises pour les sites à potentiel de développement**, une demande des résidents émise en avril 2024, afin de favoriser la mixité des usages et les aménagements à échelle humaine.

Finalisation et adoption des règlements

Selon les ajustements finaux à apporter au Plan d'urbanisme et au Règlement de zonage, l'adoption définitive des règlements par le conseil municipal est prévue lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Cette étape sera suivie par l'émission d'avis de conformité avec le Schéma d'aménagement et les exigences de la Commission municipale du Québec (CMQ), en plus d'un avis public adressé aux personnes habiles à voter sur le territoire de Dollard-des-Ormeaux. Au terme de ce processus d'approbation, les règlements entreront officiellement en vigueur.

« Le processus de participation, soutenu depuis plus de cinq ans, démontre notre engagement envers la communauté. Grâce à la participation active de nos résidents et à leurs précieux commentaires, nous avons adapté nos règlements pour répondre à leurs attentes. Je suis fier du chemin parcouru pour concrétiser une vision commune de notre avenir. » — **Alex Bottausci, maire de Dollard-des-Ormeaux**

Contact

Natalia Correa, Cheffe de division — Communications

ncorrea@ddo.qc.ca



12001, boul. de Salaberry
Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A7



514 684-1010



ville@ddo.qc.ca



ville.ddo.qc.ca